

Portant intégration et nomination de Monsieur MOUNGBENDE Georges dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques ( Elevage )

-----  
 MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
 DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-  
 BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

-----  
 DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET  
 DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
 DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
 LE PREMIER MINISTRE



(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant <sup>modification</sup> ~~ajout~~ de certaines dispositions de la constitution du 8.7.1979 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiéar- chies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 réglémentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Protocole d'accord du 5.8.1970 signé entre la République Popu- laire du Congo et l'U R S S ;
- (/u la lettre n° 1193/DAAF-SAP du 14 Septembre 1984, du Directeur des Affaires Administratives et Financières du Secrétariat de l'Agriculture et l'Elevage, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D.G.B.

D.C.F.



(/ E C R E T E :

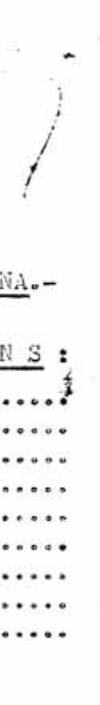
ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés Monsieur MOUNGBENDE Georges, né le 3 Mars 1955 à Impfondo, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Zootechnicien (Spécialité : Zootechnie), obtenu à l'Université de l'Amitié des Peuples Patrice LUMUMBA (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage), et nommé au grade d'Ingénieur Sta-  
taire, Indice 1710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de Service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 8 Mai 1985

par le Premier Ministre  
le Ministre de l'Agriculture  
et de l'Elevage

  
Ange Edouard POUNGUI.-

COLONEL François Xavier KAPALI.-

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail, de l'Em-  
ploi, de la Refonte de la Fonc-  
tion Publique et de la Prévoyance  
Sociale

  
Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Bernard COMBO MATSIGNA.-

A) M P L I A T I O N S :

JORPC .....	1
DGTFP-DFP .....	3
DFP-BST .....	1
DGB .....	3
LCF .....	1
M A F. ....	2
DOSSIER .....	3
INTERESSE .....	4
SGCM/BC .....	2/-